

BE-A0542_712858_713180_FRE

Inventaire des archives du notaire Louis
Gustave Fortamps (1888-1916)/Henin C.
avec la collaboration de Bouillot E.



Het Rijksarchief in België
Archives de l'État en Belgique
Das Staatsarchiv in Belgien
State Archives in Belgium

This finding aid is written in French.

DESCRIPTION DU FONDS D'ARCHIVES:.....	3
Consultation et utilisation.....	4
Conditions d'accès et de reproduction.....	4
Histoire du producteur et des archives.....	5
Producteur d'archives.....	5
Nom.....	5
Histoire institutionnelle/Biographie/Histoire de la famille.....	5
Archives.....	5
Historique.....	5
Acquisition.....	6
Contenu et structure.....	7
Contenu.....	7
Sélections et éliminations.....	7
Mode de classement.....	7
DESCRIPTION DES SÉRIES ET DES ÉLÉMENTS.....	9
Archives du notaire Fortamps Louis Gustave.....	9
1 - 4 Répertoires des actes notariés. 4 mai 1888 - 23 févr. 1916.....	9
5 - 57 Minutes des actes notariés. 4 mai 1888 - 23 févr. 1916.....	9

Description du fonds d'archives:

Nom du bloc d'archives:
Notaire Fortamps Louis Gustave

Période:
1888-1916

Numéro du bloc d'archives:
BE-A0542.343

Etendue:

- Dernière cote d'inventaire: 58
- Etendue inventoriée: 6.6 m

Dépôt d'archives:
Archives de l'Etat à Louvain-le-Neuve

Producteurs d'archives:
Fortamps Louis Gustave (notaire), 1888-1916

Consultation et utilisation

CONDITIONS D'ACCÈS ET DE REPRODUCTION

Conformément à l'article 62 de la loi du 25 ventôse an XI (16 mars 1803), seuls les actes et les répertoires notariaux de plus de 100 ans sont publics.

Quiconque peut les consulter sans justifier de son identité. Leur consultation est toutefois soumise aux règlements en vigueur aux Archives de l'État. Les Archives de l'État n'autorisent la consultation des documents de moins de 100 ans qu'au chercheur muni d'une autorisation écrite par laquelle un notaire (pas nécessairement le notaire déposant ou son successeur) atteste qu'il est *une personne intéressée en nom direct, héritier ou ayant droit*. Cette autorisation ne vaut que pour le ou les actes spécifiés et non pour un volume ou une année. Le notaire déposant peut consulter les actes de moins de 100 ans qu'il a lui-même déposés ; cette disposition s'applique également à ses successeurs et suppléants. S'il délègue un membre de son étude ou de son association pour faire des recherches, celui-ci doit être muni d'une procuration.

Seules les reproductions obtenues par numérisation (scanner) ou par reader-printer sont autorisées. La reproduction des actes de plus de 100 ans est en principe libre. Elle est soumise au tarif en vigueur aux Archives de l'État. Le notaire déposant peut obtenir des reproductions de ses propres actes notariés ou de ceux de ses prédécesseurs, au tarif en vigueur aux Archives de l'État. L'autorisation délivrée afin de consulter un acte de moins de 100 ans n'entraîne pas automatiquement le droit d'en recevoir une reproduction. Si le demandeur souhaite une copie de l'acte - ce qui est le cas le plus souvent -, le notaire doit le mentionner explicitement sur son autorisation et donner une identification exacte de l'acte.

Histoire du producteur et des archives

PRODUCTEUR D'ARCHIVES

NOM

Louis Gustave Fortamps.

HISTOIRE INSTITUTIONNELLE/BIOGRAPHIE/HISTOIRE DE LA FAMILLE

Dix membres de la famille Fortamps se succédèrent à la tête d'études notariales dès le XVIème siècle à Nivelles, à Braine-l'Alleud puis à Wavre. À Nivelles, Antoine Fortamps instrumenta de 1574 à 1620 ainsi que ses fils Adrien de 1595 à 1633 et Jean en 1614. Ensuite, c'est à Braine-l'Alleud que le petit-fils de Jean, Jean-François Fortamps exerça de 1683 à 1703 ainsi que son fils Martin de 1703 à 1758 et son petit-fils Jean Joseph de 1761 à 1795. C'est ensuite à Wavre, que la famille Fortamps continuera à instrumenter : François Xavier, fils de Jean Joseph, de 1802 à 1846, son fils Auguste Gislain François de 1846 à 1888, son petit-fils Louis Gustave de 1888 à 1916 et enfin son arrière-petit-fils Gaston de 1919 à 1927.

Louis Gustave Fortamps fut nommé notaire à Wavre le 30 avril 1888 suite à la démission de son père Auguste Gilain François qu'il secondait depuis 1878. Il instrumentera du 4 mai 1888 au 23 février 1916. Lui succèdera en 1919, son fils Gaston Émile Gustave ¹.

ARCHIVES

HISTORIQUE

Deux articles de la loi sur le notariat du 25 ventôse an XI (16 mars 1803), modifiée et complétée notamment par les lois du 4 mai 1999, rappellent aux notaires l'obligation de conserver leurs minutes et répertoires : "*Les notaires seront tenus de garder minute de tous les actes qu'ils recevront. Ne sont néanmoins compris dans la présente disposition, les certificats de vie, procurations, actes de notoriété, quittances de fermages, de loyers, de salaires, arrérages de pensions et rentes, et autres actes simples qui, d'après les lois, peuvent être délivrés en brevet*" (article 20) et "*Les notaires tiendront répertoire de tous les actes qu'ils recevront. Toutefois, lorsque l'acte est reçu par plusieurs notaires, seul celui qui en conserve la minute ou le premier nommé si l'acte est reçu en brevet, l'inscrit à son répertoire*" (article 29) ². Quant à l'article 62 de la même loi, il constitue le fondement légal du dépôt des minutes et des répertoires. Il est formulé comme suit : "*Les détenteurs de*

1 Louis Gustave Fortamps est né à Wavre le 30 mars 1854 et y est décédé le 3 avril 1916. AGR, Ministère de la Justice. Secrétariat général, n° 887.

2 Article 12 de la loi du 4 mai 1999 modifiant la loi du 25 ventôse an XI. M.B., 1er octobre 1999.

minutes, tables et répertoires d'actes notariés datant de cinquante ans au moins, peuvent les déposer aux archives du Royaume dans la province ou l'arrondissement administratif où se trouve leur ressort. Ces documents doivent obligatoirement être déposés s'ils datent de plus de septante-cinq ans, sauf dispense accordée par l'archiviste général du Royaume sur demande motivée. Ces documents peuvent être librement consultés après cent ans, sauf autorisation antérieure donnée par le ministre de la Justice ou son délégué. Les minutes, tables et répertoires d'actes notariés déposés aux archives du Royaume sont placés sous le contrôle de l'archiviste général du Royaume ".

ACQUISITION

Conformément à ces dispositions légales, Maître Frédéric Jentges officiant à Wavre, a déposé aux Archives de l'État à Louvain-la-Neuve, le 23 juillet 2012, les répertoires et minutes d' Auguste Gislain François Fortamps, notaire à Wavre de 1846 à 1888, de Louis Gustave Fortamps, notaire à Wavre de 1888 à 1916, de Gaston Fortamps, notaire à Wavre de 1919 à 1927 et de Gustave Godts, notaire à Wavre de 1927 à 1941.

Contenu et structure

CONTENU

Les archives notariales comprennent trois types de documents : les répertoires de minutes, les minutes et les tables alphabétiques. Les répertoires des minutes sont des listes récapitulatives des actes passés, qui précisent les noms des parties, les types d'actes et la date des actes. Ces listes sont le plus souvent présentées de manière chronologique.

La minute désigne l'original d'un acte authentique reçu par le notaire et conservé par lui. Sur base de cet original, le notaire délivre des copies (copies simples, authentiques, exécutoires) aux particuliers. Contrairement aux minutes, dans le cas d'actes reçus en brevet par le notaire l'original est remis aux clients, ce qui explique leur absence dans les archives notariales.

Langues et écriture des documents

Les documents décrits dans le présent inventaire sont en français.

SÉLECTIONS ET ÉLIMINATIONS

Les minutes et répertoires d'actes notariés doivent être intégralement conservés.

MODE DE CLASSEMENT

Conformément aux directives ³, des fonds distincts ont été constitués pour chaque notaire ayant instrumenté. Ce fonds est composé de répertoires placés en tête d'inventaire (nos 1 à 4), des minutes classées chronologiquement (nos 5 à 57) et d'un répertoire thématique des actes (n° 58).

3 Archives générales du Royaume et Archives de l'État dans les provinces, Instructions et recommandations pour le dépôt, la consultation et la reproduction des minutes et des répertoires de notaires, 2006.

Description des séries et des éléments

ARCHIVES DU NOTAIRE FORTAMPS LOUIS GUSTAVE

- 1** *1 - 4 RÉPERTOIRES DES ACTES NOTARIÉS. 4 MAI 1888 - 23 FÉVR. 1916.*
4 mai 1888 - 10 déc. 1891. 1 volume
Fortamps Louis Gustave (notaire), 1888-1916
- 2** 13 déc. 1891 - 5 déc. 1894. 1 volume
Fortamps Louis Gustave (notaire), 1888-1916
- 3** 7 déc. 1894 - 26 août 1900. 27 août 1900 - 27 déc. 1911. 1 volume
Fortamps Louis Gustave (notaire), 1888-1916
- 4** 28 déc. 1911 - 23 févr. 1916. 1 volume
Fortamps Louis Gustave (notaire), 1888-1916
Non ouvert au public jusque 2016
- 5** *5 - 57 MINUTES DES ACTES NOTARIÉS. 4 MAI 1888 - 23 FÉVR. 1916.*
4 mai - 31 déc. 1888. 1 volume
Fortamps Louis Gustave (notaire), 1888-1916
- 6** 2 jan. - 29 juin 1889. 1 volume
Fortamps Louis Gustave (notaire), 1888-1916
- 7** 3 juil. - 31 déc. 1889. 1 volume
Fortamps Louis Gustave (notaire), 1888-1916
- 8** 2 jan. - 29 juin 1890. 1 volume
Fortamps Louis Gustave (notaire), 1888-1916
- 9** 4 juil. - 28 déc. 1890. 1 volume
Fortamps Louis Gustave (notaire), 1888-1916
- 10** 4 jan. - 28 juin 1891. 1 volume
Fortamps Louis Gustave (notaire), 1888-1916

11	2 juil. - 28 déc. 1891. Fortamps Louis Gustave (notaire), 1888-1916	1 volume
12	2 jan. - 29 juin 1892. Fortamps Louis Gustave (notaire), 1888-1916	1 volume
13	1er juil. - 31 déc. 1892. Fortamps Louis Gustave (notaire), 1888-1916	1 volume
14	2 jan. - 28 juin 1893. Fortamps Louis Gustave (notaire), 1888-1916	1 volume
15	2 juil. - 31 déc. 1893. Fortamps Louis Gustave (notaire), 1888-1916	1 volume
16	3 jan. - 28 juin 1894. Fortamps Louis Gustave (notaire), 1888-1916	1 volume
17	3 juil. - 31 déc. 1894. Fortamps Louis Gustave (notaire), 1888-1916	1 volume
18	3 jan. - 30 juin 1895. Fortamps Louis Gustave (notaire), 1888-1916	1 volume
19	3 juil. - 30 déc. 1895. Fortamps Louis Gustave (notaire), 1888-1916	1 volume
20	1er jan. - 27 juin 1896. Fortamps Louis Gustave (notaire), 1888-1916	1 volume
21	1er juil. - 31 déc. 1896. Fortamps Louis Gustave (notaire), 1888-1916	1 volume
22	3 jan. - 30 juin 1897. Fortamps Louis Gustave (notaire), 1888-1916	1 volume
23	1er juil. - 29 déc. 1897. Fortamps Louis Gustave (notaire), 1888-1916	1 volume

24	2 jan. - 30 juin 1898.	1 volume
	Fortamps Louis Gustave (notaire), 1888-1916	
25	3 juil. - 31 déc. 1898.	1 volume
	Fortamps Louis Gustave (notaire), 1888-1916	
26	4 jan. - 28 juin 1899.	1 volume
	Fortamps Louis Gustave (notaire), 1888-1916	
27	5 juil. - 31 déc. 1899.	1 volume
	Fortamps Louis Gustave (notaire), 1888-1916	
28	3 jan. - 31 mai 1900.	1 volume
	Fortamps Louis Gustave (notaire), 1888-1916	
29	1er juin - 31 déc. 1900.	1 volume
	Fortamps Louis Gustave (notaire), 1888-1916	
30	8 jan. - 30 juin 1901.	1 volume
	Fortamps Louis Gustave (notaire), 1888-1916	
31	4 juil. - 27 déc. 1901.	1 volume
	Fortamps Louis Gustave (notaire), 1888-1916	
32	2 jan. - 29 juin 1902.	1 volume
	Fortamps Louis Gustave (notaire), 1888-1916	
33	2 juil. - 30 déc. 1902.	1 volume
	Fortamps Louis Gustave (notaire), 1888-1916	
34	4 jan. - 27 juin 1903.	1 volume
	Fortamps Louis Gustave (notaire), 1888-1916	
35	1er juil. - 30 déc. 1903.	1 volume
	Fortamps Louis Gustave (notaire), 1888-1916	
36	3 jan. - 26 juin 1904.	1 volume

	Fortamps Louis Gustave (notaire), 1888-1916	
37	2 juil. - 31 déc. 1904.	1 volume
	Fortamps Louis Gustave (notaire), 1888-1916	
38	1er jan. - 28 juin 1905.	1 volume
	Fortamps Louis Gustave (notaire), 1888-1916	
39	2 juil. - 31 déc. 1905.	1 volume
	Fortamps Louis Gustave (notaire), 1888-1916	
40	1er jan. - 30 juin 1906.	1 volume
	Fortamps Louis Gustave (notaire), 1888-1916	
41	4 juil. - 30 déc. 1906.	1 volume
	Fortamps Louis Gustave (notaire), 1888-1916	
42	5 jan. - 30 juin 1907.	1 volume
	Fortamps Louis Gustave (notaire), 1888-1916	
43	3 juil. - 30 déc. 1907.	1 volume
	Fortamps Louis Gustave (notaire), 1888-1916	
44	5 jan. - 25 juin 1908.	1 volume
	Fortamps Louis Gustave (notaire), 1888-1916	
45	4 juil. - 30 déc. 1908.	1 volume
	Fortamps Louis Gustave (notaire), 1888-1916	
46	2 jan. - 30 juin 1909.	1 volume
	Fortamps Louis Gustave (notaire), 1888-1916	
47	4 juil. - 29 déc. 1909.	1 volume
	Fortamps Louis Gustave (notaire), 1888-1916	
48	2 jan. - 29 juin 1910.	1 volume
	Fortamps Louis Gustave (notaire), 1888-1916	
49	1er juil. - 31 déc. 1910.	

	Fortamps Louis Gustave (notaire), 1888-1916	1 volume
50	1er jan. - 27 juin 1911. Fortamps Louis Gustave (notaire), 1888-1916	1 volume
51	2 juil. - 29 déc. 1911. Fortamps Louis Gustave (notaire), 1888-1916	1 volume
52	4 jan. - 30 juin 1912. Fortamps Louis Gustave (notaire), 1888-1916	1 volume
53	3 juil. - 23 déc. 1912. Fortamps Louis Gustave (notaire), 1888-1916 Non ouvert au public jusque 2013	1 volume
54	3 jan. - 30 juin 1913. Fortamps Louis Gustave (notaire), 1888-1916	1 volume
55	2 juil. - 30 déc. 1913. Fortamps Louis Gustave (notaire), 1888-1916	1 volume
56	2 jan. - 29 déc. 1914. Fortamps Louis Gustave (notaire), 1888-1916	1 volume
57	9 jan. 1915 - 23 févr. 1916. Fortamps Louis Gustave (notaire), 1888-1916 Non ouvert au public jusque 2016	1 volume
58	Registre thématique des actes notariés. 1888-1916. Fortamps Louis Gustave (notaire), 1888-1916 Non ouvert au public jusque 2016	1 volume